



Photo Pierre Fernandès

## UNE NOUVELLE MAILLE POUR LE BAR

Le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie a pris le 26 octobre un arrêté spécifique pour la pêche maritime de loisir. La maille du bar franc a été relevée de 36 à 42 cm, celle du loup de 25 à 30 cm. Cette mesure permettrait de réduire de 30 % chaque année le nombre de prises, mais seulement celles des pêcheurs récréatifs. Car c'est là que le bât blesse : tout le monde n'est pas logé à la même enseigne ! « Nous avons fait un pas que les professionnels n'ont pas fait, eux ne sont pas concernés, regrette Jean Kiffer, le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs

de France, qui a proposé les nouvelles tailles. *Conséquence, cela n'aura que peu d'impact sur la ressource. Nous espérons qu'ils seront raisonnables dans les prochaines années, même si tous ne sont pas à mettre dans le même panier.* » La FNPPSF espère d'autres mesures. « Il faut absolument respecter le repos biologique, mettre en place une fermeture, explique Jean Kiffer. Nos adhérents sont déjà sensibilisés à cette problématique et respectent d'eux-mêmes une pause du 15 février au 30 mars. » Un effort dont se passent évidemment la plupart des professionnels. Retrouvez toutes les nouvelles mailles sur [www.pecche-poissons.com](http://www.pecche-poissons.com)

| POISSON       | ANCIENNE MAILLE | NOUVELLE MAILLE |
|---------------|-----------------|-----------------|
| Bar commun    | 36 cm           | 42 cm           |
| Bar moucheté  | -               | 30 cm           |
| Congre        | 58 cm           | 60 cm           |
| Dorade royale | 19 cm           | 23 cm           |
| Lieu jaune    | 30 cm           | 30 cm           |
| Loup          | 25 cm           | 30 cm           |
| Maigre        | 30 cm           | 45 cm           |
| Mulet         | 20 cm           | 30 cm           |